



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. CHIEF, LAGIMODIERE, LINDSEY, SMOOK et NESBITT font des déclarations de député.

Présentation et lecture d'une pétition :

M. MALOWAY — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à déployer tous les efforts possibles afin d'éviter l'acquisition de MTS par Bell et de préserver un marché de téléphonie cellulaire plus concurrentiel de sorte que le montant des factures de téléphone cellulaire des Manitobains n'augmente pas inutilement.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. REYES voulant que soit présentée à la lieutenant-gouverneure l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la première session de la quarantième et unième législature du Manitoba.

Le débat se poursuit.

M^{me} MARCELINO (Logan) intervient, puis propose que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement provincial n'ait pas su :

- a) reconnaître la diversité de cette grande province étant donné qu'il n'a pas réussi à présenter une vision positive et inclusive pour tous les Manitobains;
- b) prendre acte des recommandations formulées par la Commission vérité et réconciliation du Canada ni s'engager à les mettre en œuvre;
- c) s'engager à tenir une enquête nationale qui soit efficace et participative portant sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées;

- d) s'engager à ne pas privatiser les services publics et sociaux, ce qui permettrait d'éviter que les sociétés s'enrichissent au profit des personnes les plus pauvres de la province;
- e) s'engager à protéger et à accroître les droits des personnes LGBTTTQ*;
- f) s'engager à protéger et à accroître les droits des travailleurs;
- g) s'engager à protéger et à accroître l'aide aux personnes handicapées;
- h) s'engager à maintenir le caractère public des sociétés d'État importantes de la province;
- i) s'engager à se concentrer sur la protection de l'eau et de l'environnement, à élargir le réseau de zones protégées ni à combattre le réchauffement climatique au moyen de l'innovation et de la création d'emplois verts;
- j) s'engager à prendre des mesures visant à augmenter le salaire minimum et à faire en sorte que les revenus des familles au Manitoba soient au-dessus du seuil de la pauvreté;
- k) s'engager à éliminer les listes d'attente pour la garde d'enfants du fait qu'il n'ajoute pas 12 000 places de garderie supplémentaires pour les familles ni à accroître le nombre d'éducateurs des jeunes enfants au Manitoba;
- l) s'engager à mettre l'accent sur les programmes de prévention et de soutien en matière d'apprentissage préscolaire;
- m) s'engager à investir davantage dans les écoles communautaires, les centres pour la petite enfance et les programmes après l'école au centre-ville de Winnipeg et dans le nord du Manitoba;
- n) s'engager à accroître la portée de l'initiative « Première année immédiatement », ce qui aurait permis aux élèves des écoles secondaires d'obtenir des crédits universitaires et collégiaux et d'avoir une longueur d'avance dans leur carrière;
- o) s'engager à développer les programmes communautaires qui aident les nouveaux arrivants qualifiés à trouver, dans l'ensemble de la province, de bons emplois dans la carrière de leur choix;
- p) s'engager à adopter un plan qui permettrait à tous les élèves du Manitoba de recevoir un enseignement sur les histoires, les langues, les cultures et le savoir traditionnel des peuples autochtones;
- q) reconnaître que les collectivités autochtones doivent être partenaires à part entière alors que nous cherchons à soutenir les familles et à maintenir leur cohésion;
- r) s'engager à ce que l'éducation postsecondaire demeure accessible à tous du fait qu'il n'entend ni maintenir les frais de scolarité à un niveau abordable ni plafonner les hausses en fonction du taux d'inflation;
- s) s'engager à établir des partenariats avec les établissements d'enseignement postsecondaire visant à rendre les campus plus sûrs pour tous les étudiants au moyen de politiques de prévention et d'intervention en matière de violence et de harcèlement sexuels;

- t) s'engager à collaborer avec des partenaires tels que les universités de Brandon et de Winnipeg afin de créer plus de logements à usage mixte pour les étudiants;
- u) s'engager à augmenter le nombre de femmes apprenties dans les métiers spécialisés;
- v) s'engager à s'associer au Collège universitaire du Nord en vue de construire un nouveau centre de formation professionnelle, lequel aiderait les étudiants à tirer profit des bons emplois créés par Hydro-Manitoba;
- w) s'engager à agrandir la Women's Health Clinic, à offrir un meilleur accès aux sages-femmes ni à augmenter le crédit d'impôt pour les traitements contre l'infertilité;
- x) s'engager à améliorer le financement des centres pour personnes âgées ni à collaborer avec des partenaires afin de créer plus de logements pour ces personnes et d'améliorer les soins palliatifs;
- y) s'engager à relocaliser les voies ferrées qui divisent notre ville et à permettre que ces biens-fonds fassent l'objet de projets d'aménagement qui créeraient des emplois, des logements et d'autres possibilités;
- z) s'engager à mettre en œuvre les recommandations de la Task Force on Education Outcomes for Children in Care,

et que le gouvernement provincial ait par conséquent, et en raison de ses nombreux autres échecs, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

La présidente déclare l'amendement recevable.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M. MARTIN, M^{me} FONTAINE, M. HELWER et M^{me} LAMOUREUX interviennent et cette dernière propose que la motion d'amendement soit amendée par adjonction, après l'alinéa z), de ce qui suit :

- aa) s'engager à construire, en temps opportun, un réseau routier reliant les collectivités du côté est du lac Winnipeg;
- bb) s'engager à améliorer le programme Candidats du Manitoba ni le processus visant à faire venir des immigrants dans la province;
- cc) s'engager à accorder la plus haute importance à la mise en place d'une unité spécialisée en accidents vasculaires cérébraux au Manitoba;
- dd) s'engager à répondre aux besoins urgents en matière de logements pour les Premières nations;
- ee) s'engager à mettre en œuvre un plan, en collaboration avec les Premières nations et les Métis du Manitoba, visant à améliorer la nutrition et à réduire la prévalence du diabète dans la province.

Le président adjoint déclare le sous-amendement recevable.

Mercredi 18 mai 2016

Le débat se poursuit sur le sous-amendement.

MM. LAGIMODIERE, LINDSEY et SCHULER interviennent. M. ALLUM exerce son droit de parole jusqu'à 17 heures et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 13 h 30.

La présidente,

Myrna Driedger